



ACC

RÈGLEMENT DU PRIX 2022 DE L'ACC

- En 2022, l'Association sur les **Cavernomes Cérébraux** attribuera un **prix de recherche médicale et scientifique** à un chercheur ou à un médecin ayant réalisé un travail de recherche ayant porté sur la thématique des **cavernomes**. Ce travail peut consister en une thèse de médecine, une thèse de science, un master 2, ou tout travail de recherche ayant donné lieu à une publication dans une revue à comité de lecture ou ayant fait l'objet d'une présentation orale dans un congrès scientifique de haut niveau en France ou à l'étranger. Ce travail doit être de réalisation récente (achevé entre 2020 et 2022).
- La récompense concernera obligatoirement une recherche effectuée dans le domaine du diagnostic, des mécanismes physiopathologiques, des aspects cliniques ou thérapeutiques des cavernomes.
- La procédure de candidature et le formulaire de candidature sont à télécharger depuis le site internet de l'ACC : <http://association-cavernome-cerebral.e-monsite.com/pages/prix-acc-2022-dossier-de-candidature.html>
- Les dossiers devront être déposés **au plus tard le 30/09/2022**
Dépôt en ligne sur le lien suivant : <http://association-cavernome-cerebral.e-monsite.com/pages/prix-acc-2022-dossier-de-candidature.html>
- Le lauréat sera sélectionné par le Conseil Scientifique de l'association ACC. La décision du Conseil Scientifique ne pourra être contestée.
- Le prix sera remis par la Président de l'association lors de son assemblée générale annuelle.
- Le lauréat devra accepter de résumer brièvement les résultats de sa recherche pour l'association qui les publiera sur son site internet et sa page Facebook quand la diffusion de cette information sera jugée possible par le chercheur ou médecin récompensé.
- Le montant du prix 2022 est fixé à **4 000 €**.